

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Étaient absents : CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement du contrat de l'agent contractuel à l'école de Loubaresse affecté à l'entretien des bâtiments communaux, à l'aide au repas à la cantine suivi de la surveillance en récréation et en charge également des activités périscolaires et de la garderie du matin :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de procéder au renouvellement du contrat de l'agent contractuel affecté à l'entretien des bâtiments communaux, à l'aide au repas à la cantine suivi de la surveillance en récréation et en charge également des activités périscolaires et de la garderie du matin.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CDD à intervenir pour une durée d'un an à compter du 17 Août 2016,

- fixe son temps de travail à 20 h 30 effectives par semaine durant le temps scolaire et 5 h 30 effectives hors temps scolaire soit une moyenne annuelle de 17 h par semaine (compte tenu des congés scolaires),

Lundi: 9 h 00 – 10 h 00 , 12 h 00 – 13 h 30 et 15 h 30 - 18 h 00

Mardi: 12 h 00 – 13 h 30 et 15 h 30 - 18 h 00

Mercredi : 13 h 00 - 15 h 00

Jeudi: 9 h 00 – 11 h 30 , 12 h 00 – 13 h 30 et 16 h 00 - 18 h 00

Vendredi: 12 h 00 – 13 h 30 et 16 h 00 - 18 h 00

- la garderie du matin étant en horaire variable, ces heures seront rémunérées en heures complémentaires.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 16/08/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Renouvellement du contrat de l'agent contractuel en CDD à l'école de Loubaresse affecté aux activités périscolaires :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires et la mise en place d'activités périscolaires, il y a nécessité de procéder au renouvellement du contrat de l'agent contractuel pour encadrer les enfants durant les activités.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal: -
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat CDD à intervenir pour une durée d'un an à compter du **1er Septembre 2016**,

- **fixe** son temps de travail à **3 h par semaine** effectives soit une moyenne annuelle de **2 h par semaine** (compte tenu des congés scolaires),

Lundi: 15 h 30 – 16 h 30

Mardi: 15 h 30 - 16 h 30

Jeudi: 16 h 00 - 16 h 30

Vendredi: 16 h 00 - 16 h 30

Monsieur Laurent JULIEN, adjoint, ne participe pas au vote.

POUR : 33 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 11 AOÛT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUREUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
MODALITES DE COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :
ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5216-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, et L. 153-1 et suivants ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 portant transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride ;

Rappelant qu'au terme de l'article L. 153-1 et suivants du code de l'urbanisme, le PLUi est élaboré « en collaboration » avec les communes membres et que « l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration, après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres » ;

Vu la délibération n°2015-215 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur l'intégralité du territoire communautaire et définissant les objectifs et modalités de la concertation ;

Considérant qu'une charte de gouvernance a été définie par la conférence intercommunale des Maires de la communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride lors de ses réunions du 14 mars et du 2 mai 2016 ;

Considérant que cette charte de gouvernance précise :

- les modalités de collaboration avec les communes membres et les personnes publiques associées, dans le cadre des instances de collaboration suivantes :
 - Comités de suivi sectorisés
 - Groupes de travail thématiques
 - Comité de pilotage du PLUi
 - Conférence intercommunale des maires
- la composition de ces instances de collaboration telle que précisée dans ladite charte
- les missions desdites instances ;

Précisant que la charte de gouvernance doit faire l'objet d'une adoption des conseils municipaux des communes membres ;

Vu l'avis favorable des membres de la conférence intercommunale des Maires, réunie le 2 mai 2016, sur le projet de charte de gouvernance ;

Vu la délibération n°2016-91 du conseil communautaire en date du 9 juin 2016 portant adoption des modalités de collaboration avec les maires dans le cadre de l'élaboration du PLUi ;

Vu la notification de la délibération n°2016-91 en date du 18 juillet 2016 ;

Vu le projet de charte de gouvernance telle qu'annexée ci-après ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ♦ **D'ARRÊTER les modalités de collaboration entre la Communauté de communes et les maires des communes membres dans le cadre de l'élaboration et le suivi du PLUi telles que détaillées dans la charte de gouvernance ci-annexée ;**
- ♦ **D'ARRÊTER la composition des instances de collaboration tels qu'annexés ;**
- ♦ **D'ADOPTER la charte de gouvernance telle qu'annexée ci-après ;**
- ♦ **D'ACTER le caractère évolutif de la présente charte qui pourra être améliorée ou adaptée en fonction des évolutions à venir.**

CONTRE : 1 voix

POUR : 33 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Projet de périmètre de la future Intercommunalité : fusion des Communautés de Communes du pays de St-Flour -Margeride, de Planèze, de Pierrefort-Neuvéglise et de Caldaquès –Aubrac.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et plus particulièrement son article 35 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) approuvé à la majorité des membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du Cantal en date du 7 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0310 du 30 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Cantal ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-618 du 8 juin 2016 portant projet de fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, de Caldaquès-Aubrac et de la Planèze ;

Rappelant la délibération du conseil communautaire en date du 12 novembre 2015 portant adoption du projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet du Cantal, à une large majorité avec 48 voix pour, 3 contre et 3 abstentions ;

Rappelant que pour préparer cette nouvelle organisation territoriale, une méthode participative et concertée a été mise en place afin de bâtir un projet collectif à l'échelle de notre bassin de vie avec les Communautés de communes de Planèze, Pierrefort – Neuvéglise et Caldaquès – Aubrac ;

Rappelant que cette démarche repose sur la mise en place d'un comité de pilotage associant les présidents, élus et directeurs des quatre communautés de communes concernées et sur la saisine de deux bureaux d'études spécialisés (cabinet Klopfer et RH Partners) chargés de réaliser des analyses et études précises portant sur la fiscalité, les finances et les ressources humaines de notre future intercommunalité ;

Précisant que le comité de pilotage s'est réuni de façon mensuelle depuis le mois d'octobre 2015, et que les réunions sont devenues hebdomadaires depuis mai 2016 dans le cadre des groupes thématiques élargis aux vice-présidents et élus référents pour élaborer le projet de territoire ;

Précisant que ce comité de pilotage travaille également à la définition de la future organisation opérationnelle et fonctionnelle, à l'appui des travaux conduits par les bureaux d'études spécialisés en ressources humaines ;

Considérant les différentes présentations des études financières, fiscales et de gouvernance aux membres du bureau communautaire élargis aux élus du conseil communautaire en présence du cabinet Klopfer ;

Précisant que ces éléments ont été transmis à tous les maires des communes membres de notre communauté de communes et aux Présidents des intercommunalités appelées à fusionner ;

Considérant que les différents travaux conduits depuis 6 mois permettent de nous prononcer sur l'organisation et le développement de notre futur territoire à l'échelle des 4 communautés de communes du sud-est Cantal ;

Vu la délibération n°2016-128 du conseil communautaire en date du 20 Juillet 2016 portant adoption du projet de fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, de Caldaguès-Aubrac et de la Planèze.

Vu la notification de la délibération n°2016-128 en date du 28 juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

♦ **EMET un avis FAVORABLE** sur le projet de fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, de Caldaguès-Aubrac et de la Planèze.

CONTRE : 3 voix

ABSTENTION : 1 voix

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - EP LA BESSIERE ET LES MAZES :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux,visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à **4 165.82 € HT**.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération, soit:
- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 Janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- 1/ **de donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2/ **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3/ **d'inscrire** dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/082016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Étaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - ECONOMIE D'ENERGIES BOURG ET VILLAGES :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux,visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à **7 935.83 € HT**.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération, soit:
- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- 1/ **de donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2/ **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3/ **de procéder** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Biens de section : résultat des élections de la Section de La Brugère de Faverolles - Aliénation de 524 m2 de terrain sectionnaire de la parcelle 068 A 374 à Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la consultation des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles le dimanche 5 juin 2016 en mairie-annexe de Faverolles sur un projet d'aliénation de 450 m2 environ de terrain sectionnaire de la parcelle section 068 A 374 au lieu-dit La Brugère de Faverolles au profit de Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY, il apparaît que sur 16 électeurs, 16 ont pris part au vote; 16 avis favorables ont été émis.

La majorité des électeurs favorables au projet ayant été recueillie, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet conformément aux dispositions de l'article L 2411-16 du CGCT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne** son accord pour ce projet d'aliénation de 524 m2 de terrain sectionnaire (document d'arpentage du 18/07/2016) au profit de Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY au vu du résultat favorable de la consultation,
- **confirme** le prix fixé pour cette vente à 5 Euros le m2 (Dél du 12/04/2016); les frais de géomètre et de notaire restant à la charge des intéressés.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et plus généralement faire le nécessaire.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUREUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Subvention exceptionnelle 2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, une réserve de 4000 € avait été inscrite à l'article 6574 et présente à l'assemblée une demande de subvention.

En effet, l'association « Les Amis de l'Ecomusée de Margeride Haute-Auvergne » dans le cadre de l'édition d'un dictionnaire Français – Occitan pour la Margeride écrit par Jean JOUVE de Loubaresse sollicite la municipalité pour l'attribution d'une aide financière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement de :

- 300 Euros à l'association « Les Amis de l'Ecomusée de Margeride Haute-Auvergne »

**ABSTENTION : 1 voix
POUR : 33 Voix**

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N°1/ 2016 – VAL D'ARCOMIE.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Entretien voirie	4 858 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 858 €	
D 65548 : Autres contributions		4 858 €
TOTAL D 65 : Aut charges de gestion courante		4 858 €

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 16/08/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,. ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Emplois communaux : embauche d'un agent en CDD à l'école de Faverolles affecté à l'aide au repas à midi et en charge également des activités périscolaires ainsi qu' à la garderie du soir.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'embaucher un nouvel agent à l'école de Faverolles au vu de l'augmentation des effectifs à la rentrée scolaire ; cet agent sera affecté à l'aide au repas à midi et en charge également des activités périscolaires ainsi qu'à la garderie du soir.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat CDD à intervenir pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Septembre 2016,

- **fixe** son temps de travail à **9 h 00 effectives par semaine durant le temps scolaire** soit une moyenne annuelle de **7 h par semaine** (compte-tenu des congés scolaires),

Lundi: 12 h 00 – 13 h 00 et 15 h 30 – 17 h 00

Mardi: 12 h 00 – 13 h 00 et 15 h 30 - 17 h 00

Jeudi: 12 h 00 – 13 h 00 et 16 h 00 - 17 h 00

Vendredi: 12 h 00 – 13 h 00 et 16 h 00 - 17 h 00

la garderie du soir étant en horaire variable (16 h 30 – 19 h 00), ces heures seront rémunérées en heures complémentaires après 17 h 00 .

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 18/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,, ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Appel à projet développement WIFI public : programme Cybercantal Wifi.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du développement du WIFI public dans le Cantal, il y a la possibilité pour la Commune de VAL d'ARCOMIE de candidater à l'appel à projets du programme « Cybercantal WIFI » pour la mise en place de bornes Wifi sur le territoire de Val d'Arcomie,

Suivant devis d'un prestataire, **le montant de l'opération s'élève à**
- 9 652 € HT (mise en service et location maintenance offerte sur 3 ans)
- 1 357 € HT (câblage)
soit un montant TOTAL de 11 009 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de candidater** à l'appel à projets au titre du programme « Cybercantal WIFI » pour la mise en place de bornes Wifi sur le territoire de Val d'Arcomie,
- **de solliciter** auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds Cantal Innovation, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à la mise en place de ce dispositif,
- **de solliciter** l'aide forfaitaire de la Poste au titre du Fonds Départemental de Péréquation Postale avec l'installation d'une borne Wifi au Relais Poste du Multiple rural de Loubaresse et au Relais Poste de l'épicerie de Saint-Just ainsi qu'à l'Agence Postale de Faverolles,

- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- **de retenir** le plan de financement tel que décrit ci-dessous :

Subvention Fonds Cantal Innovation : 2 800 € (70% plafond éligible de 4000€)

Aide forfaitaire de la Poste: 800 € x 3 = 2 400 €

Fonds propres : 5 809€

Les travaux sont prévus pour le 1er trimestre 2017.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 18/08/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Commune : 15-01
VAL D'ARCOMIE

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A
Par

Section : A3
Feuille(s) : 03
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 29/05/2012

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 05/07/2016 par M J.-Louis COUDON, géomètre à SAINT-FLOUR

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A , le

Document dressé par
Jean-Louis COUDON.....
à SAINT-FLOUR.....
Date 18/07/2016.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité expropriant).

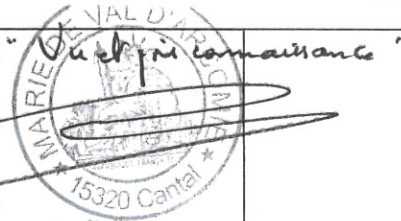
RÉF. : A16 7569

SIGNATURES

Mr le Maire , Mr Bruno PARAN

Mr&Mme Pascal MACARY

"Vu et pris connaissance"



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,, ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage avec l'URSSAF.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- la nécessité pour la Collectivité de souscrire un contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage auprès de l'URSSAF au nom de la Commune nouvelle de VAL D'ARCOMIE

- les principes de l'adhésion :

- # engagement pour 6 ans reconductible automatiquement par tacite reconduction
- # adhésion concernant les agents non titulaires et non statutaires
- # période de stage de 6 mois à la date de signature du contrat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de l'adhésion révocable au régime d'assurance chômage auprès de l'URSSAF au nom de la Commune nouvelle de VAL D'ARCOMIE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion à intervenir.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 18/08/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/08/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 11 AOUT 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Absents : 5 Pouvoirs : 5 Votants : 34

L'an deux mille seize et le 11 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,, ARCHER Jean-Sébastien,, PARAN Hubert ,LEVEQUE Jacques CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MM CARTALADE Yannick, TONDUT David, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas et LIONNET Cécile.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Danielle SALSON
ESTIVAL Joël donne pouvoir à Patricia CROUZET
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC – Modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Pour la commune, l'objectif est de réduire la facture énergétique tout en garantissant un éclairage de qualité adapté à l'usage nécessaire tout en limitant la pollution lumineuse,

Considérant le nécessaire équilibre du budget, et l'impérieuse nécessité de se conformer à la loi,

Après échange et réflexion, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de s'appuyer sur l'audit énergétique pour l'éclairage public effectué par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal pour réduire la facture énergétique, présentation faite par Monsieur FOURNIOUX,
- **DECIDE** de procéder à la rénovation des lanternes, la mise en place d'horloges astronomiques et d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit (de 23 h 30 à 5 h 30),
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus large possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants et toutes les pièces s'y rapportant en exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, la proposition ci-dessus.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 18/08/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/082016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

